# PEPITES MUSICALES 2024
# FEUILLE D'ENGAGEMENT

Nom de la collectivité : .....

Nom du ou des groupe (s) ou de l'(les) artiste (s) proposé(s) par la collectivité :1)

.....

2) .....

3) .....

4) .....

5) .....

Je soussigné

Nom et Prénom : .....

Qualité/responsabilité : .....

Déclare avoir pris connaissance des 3 pages du règlement des « PEPITES MUSICALES 2024 »

En conséquence, au cas plusieurs groupes proposés par ma collectivité seraient sélectionnés par le jury,je m'engage à régler à Savatou le montant concernant ..... Groupe (s) soit.....euros *

Date : .....

Signature :

Informations à communiquer :

Nom et coordonnées (mail et portable) du référent de la collectivité responsable du suivi de ce dossier :

.....

Adresse Facebook de la collectivité : .....

Documents à joindre à ce document signé pour chaque groupe proposé par la collectivité :

- ✓ La fiche d'inscription remplie et signée par le groupe
- ✓ Un support audio (CD ou mp3) comprenant au minimum trois compositions originales. Les œuvres originales ne devront pas avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale sur support sonore à la date du 1er juin 2024. Cependant la présentation d'une édition autoproduite promotionnelle à moinsde 500 exemplaires est autorisée.
- ✓ Une biographie de l'artiste ou du groupe.
- ✓ Les textes des chansons ou leur traduction si écrite en langue étrangère.
- ✓ Un exemplaire de l'acceptation du règlement signé par le groupe. (Signature des parents si l'artiste est mineur)
- ✓ L'autorisation pour la prise et la diffusion de l'image
- ✓ Logo de la collectivité sous format JPEG

*A faire parvenir avec les documents demandés à Savatou avant le 24 mai 2024*

- *Par mail à alix@savatou.fr*
- *Par voie postale à Savatou 1102 av. Centrale, le Carreau Rive Gauche, Bât. K, 1er étage*
- *38400 St Martin d'Hères*

** A compléter avec le nombre de groupes maximum que la collectivité s'engage à prendre en charge et le montant correspondant sur la base de 650 euros par groupe*